

14072/18

(OR. en)

PRESSE 56
PR CO 56

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3647^e session du Conseil

Affaires étrangères

Commerce

Bruxelles, le 9 novembre 2018

Présidente **Margarete Schramböck**
ministre fédérale autrichienne de l'économie et du
numérique

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Modernisation de l'Organisation mondiale du commerce.....	3
État d'avancement des négociations commerciales en cours	5
Mise en œuvre des accords de libre-échange	9
Autres points	10

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Vingtième rapport annuel sur les exportations de technologie et d'équipements militaires	11
--	----

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– eu-LISA	11
-----------------	----

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Cohésion et investissement - ressources 2014-2020.....	11
– Préparatifs du Brexit: transfert de l'Agence européenne des médicaments et de l'Autorité bancaire européenne.....	12

TÉLÉCOMMUNICATIONS

– Libre circulation des données à caractère non personnel.....	12
--	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Modernisation de l'Organisation mondiale du commerce

Le Conseil a débattu des travaux en cours concernant la modernisation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Commission a informé les ministres des développements récents intervenus dans le cadre de son initiative visant à développer et promouvoir l'[approche globale de l'UE](#), qui est destinée à réexaminer l'ensemble des principales fonctions de l'organisation: réglementation, surveillance et règlement des différends.

Les ministres ont déclaré soutenir pleinement les efforts déployés actuellement par la Commission pour relancer la coopération dans le cadre multilatéral. Ils ont appelé de leurs vœux une réforme ambitieuse et rapide du fonctionnement de l'organe d'appel de l'OMC afin de pouvoir sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de nomination de nouveaux juges. Ils ont également salué la récente proposition faite conjointement par l'UE, le Japon et les États-Unis en vue d'améliorer le respect des dispositions sur la notification de mesures commerciales par les membres.

Le Conseil a encouragé la Commission à poursuivre ses travaux avec les principaux partenaires et avec l'ensemble des membres de l'OMC en vue de réformer l'organisation.

Les tensions commerciales croissantes qui ont des répercussions négatives sur le système commercial multilatéral et l'OMC ont poussé l'UE à entamer une **réflexion stratégique générale sur les perspectives futures pour le programme de l'OMC et sur les possibilités de relancer la coopération dans le cadre multilatéral**. En juin 2018, le Conseil européen a invité la Commission à proposer une approche globale pour améliorer le fonctionnement de l'OMC en ce qui concerne des aspects cruciaux.

Le 18 septembre, la Commission a publié un document de réflexion exposant des pistes pour moderniser les principales fonctions de l'OMC (réglementation, surveillance et règlement des différends).

L'UE devrait à présent formuler des propositions concrètes d'amélioration sur les points suivants:

- **règlement des différends**: la crise à laquelle l'organe d'appel de l'OMC est actuellement confronté, due au fait que les États-Unis bloquent la nomination de nouveaux juges, est considérée comme la question qui doit être résolue de toute urgence, car l'organe d'appel ne compte plus que 3 membres. L'UE prépare un projet de proposition visant à améliorer le fonctionnement de l'organe d'appel tout en préservant ses principes essentiels;

- **surveillance:** l'UE a engagé une coopération trilatérale avec les États-Unis et le Japon afin de renforcer l'OMC en tant qu'institution. Sur cette base, elle prépare un projet de proposition visant à améliorer la transparence et le respect des dispositions sur la notification de mesures commerciales par les membres;

- **réglementation:** l'UE a intensifié les travaux sur l'élaboration de nouvelles règles, l'accent étant particulièrement mis sur les subventions industrielles et le transfert forcé de technologies parmi les points répertoriés dans le document de réflexion, afin de remédier aux tensions sous-jacentes qui affectent le système multilatéral.

Outre les travaux menés au sein des organes de l'OMC, la Commission a engagé un dialogue avec les principaux partenaires, à savoir les États-Unis et le Japon dans le cadre du groupe trilatéral et la Chine dans le cadre d'un groupe de travail conjoint. L'UE a également défendu son programme de réforme de l'OMC lors des discussions du G20 et d'autres rencontres ministérielles multilatérales. Tout récemment, les 24 et 25 octobre 2018, le Canada a accueilli 13 membres de l'OMC partageant les mêmes valeurs à l'occasion d'une réunion ministérielle consacrée à la réforme de l'OMC, à laquelle l'UE a participé.

Le précédent débat sur la modernisation de l'OMC a eu lieu lors de la réunion informelle du Conseil des affaires étrangères (Commerce) qui s'est tenue le 5 octobre 2018 à Innsbruck. À cette occasion, les ministres ont apporté un soutien sans réserve à l'approche de la Commission concernant la modernisation de l'OMC, tout en indiquant qu'il fallait en priorité résoudre la crise de l'organe d'appel.

État d'avancement des négociations commerciales en cours

La Commission a examiné l'état d'avancement d'un certain nombre d'importantes négociations bilatérales en cours, en particulier celles menées avec le Mercosur, l'Indonésie, le Chili, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine et la Tunisie. En outre, le Conseil a été informé des toutes dernières avancées dans les discussions relatives au projet de tribunal multilatéral des investissements, ainsi que de l'éventuelle adhésion de l'UE à la convention des Nations unies sur la transparence.

Le Conseil a pris note de l'adoption, intervenue récemment, de propositions de la Commission concernant la signature et la conclusion d'accords commerciaux et d'investissement avec le Viêt Nam. Les instances préparatoires du Conseil ont déjà commencé à examiner les deux accords.

En outre, les ministres ont réaffirmé leur attachement à un commerce libre et équitable et leur soutien en faveur d'un programme d'action positif dans le domaine commercial. Ils ont invité la Commission à poursuivre ses efforts en vue d'obtenir en temps utile des résultats équilibrés dans toutes les négociations en cours.

— Mercosur

Sur la base des directives de négociation adoptées par le Conseil en 1999, des négociations ont débuté en 2000 en vue d'un accord de libre-échange avec le Mercosur, dans le contexte de négociations plus larges en vue d'un accord d'association entre les deux régions traitant aussi du dialogue politique et de la coopération avec les membres fondateurs du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay). Après une longue interruption, les négociations ont été relancées en 2010.

Depuis lors, des progrès substantiels ont été réalisés puisque le texte de l'accord fait l'objet d'une large accord. Cependant, après avoir nourri l'espoir qu'il serait possible de clôturer les négociations en marge de la conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2017, le rythme des progrès a fléchi. Le dernier cycle de négociation a eu lieu la semaine du 14 septembre 2018 ([voir rapport](#)). Dans l'ensemble, les avancées sont limitées, en particulier sur les quatre questions en suspens que l'UE juge essentielles, à savoir: i) l'accès au marché des véhicules et pièces de véhicules, ii) l'accès au marché des produits laitiers, iii) les services maritimes, et iv) la protection des indications géographiques.

— **Indonésie**

Les négociations en vue d'un accord de libre-échange UE-Indonésie ont été lancées en juillet 2016 (voir [communiqué de presse](#)). Elles visent la conclusion d'un accord de libre-échange qui favorisera le commerce et les investissements et couvrira un large éventail de questions, notamment les tarifs douaniers, les entraves non tarifaires aux échanges, le commerce des services et les investissements, les aspects commerciaux des marchés publics, les règles de concurrence, les droits de propriété intellectuelle ainsi que le développement durable.

Six cycles de négociation ont eu lieu jusqu'ici. Le dernier en date s'est déroulé du 15 au 19 octobre à Palembang (Indonésie) et un grand nombre de sujets y ont été abordés. Des offres tarifaires préliminaires ont été échangées en juillet, tandis que des offres préliminaires relatives à l'accès au marché pour les services et les investissements ont été échangées avant le cycle de négociation d'octobre.

Le prochain cycle est prévu du 11 au 15 mars 2019 à Bruxelles.

— **Chili**

Sur la base d'un mandat donné en novembre 2017 (voir [communiqué de presse](#) et mandat [13553/17 ADD 1 DCL 1](#)), l'UE et le Chili négocient actuellement une modernisation du volet commercial de leur accord d'association. Cet accord a été conclu en 2002 et prévoit une zone de libre-échange complet, qui est entrée en vigueur en février 2003.

Jusqu'à présent, trois séries de négociations ont eu lieu, dont la dernière s'est déroulée à Bruxelles, du 28 mai au 1^{er} juin 2018. Au total, 22 groupes de négociation se sont rencontrés. Les échanges ont été constructifs et ont permis d'accomplir des progrès sensibles dans la plupart des domaines, allant du commerce des marchandises et des services au règlement des différends en matière d'investissements, entre autres ([voir rapport](#)).

— **Australie**

Le 22 mai 2018, le Conseil a adopté la décision autorisant l'ouverture de négociations avec l'Australie en vue d'un accord de libre-échange (voir le [communiqué de presse](#) et le [mandat](#)).

Jusqu'à présent, l'UE et l'Australie ont fondé leurs relations commerciales et économiques sur le cadre de partenariat UE-Australie de 2008. L'objectif est de faciliter le commerce de produits industriels entre l'UE et l'Australie en réduisant les obstacles techniques et d'améliorer les échanges en matière de services et d'investissements.

Les négociations visent à réduire davantage encore les obstacles existants aux échanges, à éliminer les droits de douane sur les biens et à améliorer l'accès pour les services et les marchés publics. Les secteurs susceptibles de tirer le meilleur profit d'un ALE sont l'équipement automobile, les machines, les produits chimiques, l'industrie alimentaire et les services.

À ce jour, un seul cycle de négociations a eu lieu, du 2 au 6 juillet, à Bruxelles (voir le [rapport](#)). Les discussions se sont déroulées dans une atmosphère constructive et ont montré que les deux parties étaient résolues à négocier un accord ambitieux et global. Dix-sept groupes de travail se sont réunis, couvrant presque tous les domaines d'un futur ALE. Les négociateurs ont présenté leurs approches respectives, dans la plupart des cas sur la base de projets de propositions. Il est prévu que le deuxième cycle ait lieu en Australie au mois de novembre 2018.

— **Nouvelle-Zélande**

Le 22 mai 2018, le Conseil a adopté la décision autorisant l'ouverture de négociations avec la Nouvelle-Zélande en vue d'un accord de libre-échange (voir le [communiqué de presse](#) et le [mandat](#)).

En 2017, l'UE et la Nouvelle-Zélande ont conclu un accord de partenariat contenant un certain nombre de règles en matière de coopération économique et commerciale. Les négociations commerciales qui viennent de commencer visent à réduire les obstacles existants au commerce de biens et de services, à établir des conditions de concurrence équitables pour les entreprises européennes et à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive.

À ce jour, deux cycles de négociation ont eu lieu, dont le dernier s'est déroulé à Wellington du 8 au 12 octobre 2018 et a couvert tous les domaines à l'exception des petites et moyennes entreprises et du commerce numérique. Dans la plupart des cas, les négociations se sont appuyées sur des propositions de l'UE.

Les discussions ont contribué à rapprocher les positions des deux parties dans plusieurs domaines et ont permis de clôturer les textes correspondants. Elles ont en outre permis de préciser les mesures de suivi que les deux parties doivent avoir pris avant le troisième cycle des négociations, qui doit avoir lieu à Bruxelles en février 2019.

– Chine

En 2013, l'UE et la Chine ont entamé des négociations en vue d'un accord en matière d'investissements. L'objectif est de fournir aux investisseurs des deux parties un accès prévisible et sur le long terme à leurs marchés respectifs et de protéger les investisseurs ainsi que leurs investissements. Le 15 janvier 2016, l'UE et la Chine se sont mises d'accord sur le champ d'application du futur accord sur les investissements, concrétisant ainsi l'engagement politique pris par les dirigeants européens et chinois lors du sommet UE-Chine de juin 2015.

L'UE et la Chine sont convenues en particulier que le futur accord devrait améliorer les possibilités d'accès au marché pour leurs investisseurs en établissant un véritable droit d'investir et en garantissant qu'elles ne pratiqueraient aucune discrimination à l'égard de leurs entreprises respectives. L'UE et la Chine sont en outre résolues à relever les principaux défis que pose l'environnement réglementaire, y compris ceux qui concernent la transparence, les licences et les procédures d'autorisation, et à prévoir un niveau de protection élevé et équilibré pour les investisseurs et leurs investissements. Cet accord comprendra en outre des règles relatives aux aspects des investissements étrangers qui sont liés à l'environnement et au travail.

Dix-huit cycles de négociations ont déjà eu lieu, dont le dernier à Bruxelles les 12 et 13 juillet 2018 (voir le [rapport](#)).

– Tunisie

Les négociations en vue d'un ALE approfondi et complet entre l'UE et la Tunisie ont été lancées le 13 octobre 2015, dans le prolongement de l'accord d'association existant entre les deux parties, qui est entré en vigueur en 1998 et a créé une zone de libre-échange.

L'objectif des négociations en vue d'un ALE approfondi et complet est de créer de nouvelles perspectives d'échanges et d'investissements et de garantir une plus forte intégration de l'économie de la Tunisie dans le marché unique de l'UE. L'ALE approfondi et complet vise en outre à soutenir les réformes économiques en cours en Tunisie et à aligner davantage la législation tunisienne sur celle de l'UE dans les domaines liés au commerce. Les discussions couvrent un large éventail de domaines, y compris l'agriculture, les services et le développement durable.

Deux cycles de négociations ont déjà eu lieu, en avril 2016 et en mai 2018, le prochain étant prévu pour la période du 10 au 15 décembre 2018, à Bruxelles.

Mise en œuvre des accords de libre-échange

Le membre de la Commission a présenté son [deuxième rapport](#) sur la mise en œuvre des accords de libre-échange (ALE). Il a attiré l'attention sur l'incidence positive des ALE sur les exportations et la croissance économique de l'UE. Selon la Commission, les ALE, qui couvrent près de 70 marchés dans le monde, se révèlent efficaces pour lever les obstacles au commerce et promouvoir des normes élevées en matière de protection du travail et de l'environnement.

Les ministres ont accueilli favorablement le rapport et ont rappelé leur intérêt pour le suivi de la mise en œuvre des accords de libre-échange.

La Commission a publié son premier rapport en novembre 2017 dans le but de mettre en lumière ce qui se passe une fois que les accords commerciaux ont été négociés et sont entrés en vigueur, ainsi que d'améliorer la transparence et le caractère inclusif de la politique commerciale, conformément aux engagements que la Commission a pris dans la stratégie de l'UE de 2015 "Le commerce pour tous".

Autres points

Sous le point "Divers", le Conseil a été informé de l'état d'avancement de deux dossiers législatifs: la proposition relative au **filtrage des investissements directs étrangers** et la proposition relative aux **dispositions horizontales bilatérales de sauvegarde**.

À la demande de la délégation belge, le Conseil a été informé des **mesures antidumping annoncées par la Colombie à l'encontre des exportations européennes de frites surgelées**. Il a demandé à la Commission de prendre des mesures dans le cadre de l'OMC.

Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté des **évolutions intervenues récemment dans les relations commerciales entre l'UE et les États-Unis**, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre de la déclaration conjointe UE-États-Unis du 25 juillet 2018, ainsi qu'à la lumière de l'élection de mi-mandat qui s'est déroulée le 6 novembre aux États-Unis.

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AFFAIRES ÉTRANGÈRES****Vingtième rapport annuel sur les exportations de technologie et d'équipements militaires**

Le Conseil a pris note du vingtième rapport annuel sur les règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, établi sur la base des contributions de l'ensemble des États membres. Le rapport annuel sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**eu-LISA**

Le Conseil a adopté un règlement relatif à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA).

Ce règlement renforce encore la capacité de l'agence à contribuer à la gestion des frontières, à la coopération en matière répressive et à la gestion des migrations dans l'UE. L'agence aura en outre un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la nouvelle architecture informatique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI).

[Voir le communiqué de presse](#)

AFFAIRES GÉNÉRALES**Cohésion et investissement - ressources 2014-2020**

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement (UE) [n° 1303/2013](#) concernant les ressources affectées à la cohésion économique, sociale et territoriale et les ressources affectées à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi" (doc. [13545/18](#) et [PE-CONS 57/18](#)).

Les modifications visent à adapter les montants des ressources affectées à l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi" et à l'objectif "Coopération territoriale européenne" fixés dans le règlement (UE) n° 1303/2013 ainsi que la ventilation annuelle des crédits d'engagement figurant à l'annexe VI du règlement, afin de tenir compte des modifications apportées à la programmation financière en ce qui concerne l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Préparatifs du Brexit: transfert de l'Agence européenne des médicaments et de l'Autorité bancaire européenne

Le Conseil a approuvé l'adoption finale des règlements pour tenir compte du transfert de l'Agence européenne des médicaments (EMA) à Amsterdam et de l'Autorité bancaire européenne (ABE) à Paris. Les deux agences ont actuellement leur siège à Londres, au Royaume-Uni, et doivent être transférées dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'UE (Brexit).

Le 20 novembre 2017, les ministres de l'UE à 27 ont choisi Amsterdam, au Pays-Bas, comme nouveau siège de l'EMA et Paris, en France, comme nouveau siège de l'ABE. Le choix a été fait conformément à la procédure approuvée le 22 juin 2017 par les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE à 27.

Le 29 novembre 2017, la Commission européenne a présenté deux propositions législatives pour modifier les règlements instituant les deux agences afin de tenir compte de leurs nouveaux sièges. Ces règlements relèvent de la procédure législative ordinaire, ce qui signifie qu'ils doivent faire l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement européen. Les deux institutions sont parvenues à un accord en octobre 2018. Le Parlement européen a procédé à un vote pour approuver le texte le 25 octobre 2018 et le Conseil a procédé à l'adoption finale le 9 novembre 2018.

[Règlement en ce qui concerne la fixation du siège de l'Autorité bancaire européenne](#)

[Règlement en ce qui concerne la fixation du siège de l'Agence européenne des médicaments](#)

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Libre circulation des données à caractère non personnel

Le Conseil a adopté un règlement établissant un cadre applicable au libre flux des données à caractère non personnel dans l'Union européenne (doc. [PE-CONS 53/18](#)). La nouvelle réglementation est conçue pour dynamiser l'économie des données et le développement de technologies émergentes telles que les systèmes autonomes transfrontières et l'intelligence artificielle. Un accord provisoire a été conclu avec le Parlement européen le 19 juin 2018.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse concerné: [Libre flux des données: l'UE adopte une nouvelle réglementation](#)